



Conditions Générales de Réservation Séjours de Vacances Loisirs des enfants de 7 à 16 ans

Cannes Jeunesse est une association à but non lucratif. Pour bénéficier des prestations proposées, tout demandeur doit au préalable adhérer volontairement à l'association (10 € par personne ou 22 € pour la famille). La réservation d'un séjour par le versement d'arrhes implique l'acceptation des conditions générales de réservation telles qu'annoncées ci-après.

Cannes Jeunesse est agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports (R-06-244) et affiliée à la Fédération Française de Voile (12 06 021). Son siège social est situé : Base nautique du Mourre Rouge – 06400 CANNES

Article 1 : Prix

Les prix des séjours sont calculés en fonction de vos revenus si vous êtes bénéficiaire d'un tarif cannois⁽¹⁾ (entre 39.18€ et 261.12€ pour 6 jours et entre 84.89€ et 565.76€ pour 13 jours) et que vous fournissez tous les documents demandés dans le dossier d'inscription. Sinon le tarif département 06⁽²⁾ est de 502€ pour 6 jours et de 1088€ pour 13 jours. Le tarif général est de 532€ pour 6 jours et de 1155€ pour 13 jours.

Article 2 : Réservation

À partir de la date d'ouverture des inscriptions, les réservations peuvent s'effectuer au secrétariat de Cannes Jeunesse, en ligne sur notre site internet : www.cannes-jeunesse.fr/reservation/accueil.html ou par voie postale en précisant nom, prénom, date de naissance de l'enfant ainsi que les dates du séjour, un chèque à l'ordre de Cannes Jeunesse du montant des arrhes fixées doit être joint à votre demande de réservation.

Les arrhes sont fixées à 40€, par enfant et par séjour réservé. Sans le versement des arrhes, la réservation sera considérée comme nulle.

Article 3 : Inscription

Pour compléter l'inscription de l'enfant au séjour de vacances, le dossier d'inscription doit être rendu dûment complété au secrétariat de Cannes Jeunesse à la base nautique du Mourre Rouge, ou envoyé par voie postale à CANNES JEUNESSE – Port du Mourre Rouge – 06400 CANNES.

Seuls les dossiers complétés et accompagnés de tous les justificatifs demandés pourront être acceptés. Tous les dossiers et règlements doivent être rapportés au maximum deux mois avant le départ pour les séjours d'été, et 1 mois avant pour les séjours de printemps et d'automne. Passé ce délai, Cannes Jeunesse se réserve le droit d'annuler l'inscription et de conserver les arrhes versées sans préavis.

Article 4 : Documents à fournir

Merci de vous référer au dossier d'inscription téléchargeable sur notre site internet <http://www.cannes-jeunesse.fr/cis/vacances-7-16-ans.html> et également disponible à l'accueil.

Article 5 : Annulations, modifications, remboursements

En cas d'annulation de votre part ou de report de dates, quel qu'en soit le motif et même en cas de force majeure, nous conservons (en considérant la date d'arrivée dans nos services de votre courrier) :

Entre 45 et 30 jours avant le début du séjour : les arrhes versées ;

Entre 29 et 10 jours avant le début du séjour : 50% du prix total ;

Moins de 10 jours avant le début du séjour : 100% du prix total ;

Les arrivées tardives et les départs prématurés, même pour cas de force majeure, ne feront l'objet d'aucun remboursement.

En cas d'annulation d'un séjour de notre part, nous vous ferons une autre proposition. Si elle ne vous convient pas, nous vous rembourserons la totalité de vos versements sans autre indemnité.

Article 6 : Assurance

Cannes Jeunesse, dans le cadre de ses activités a souscrit auprès de la MAIF un contrat en responsabilité civile pour garantir ses adhérents. Cette garantie indemnise les dommages corporels dans les limites et les plafonds des conditions générales du contrat.

Article 7 : Juridiction compétente

Tous les litiges relatifs à l'exécution des présentes clauses de contrat sont de la compétence des tribunaux du ressort du lieu de situation de Cannes Jeunesse.

(1) *Enfant dont l'un des deux parents (ou tuteur légal) a son domicile à Cannes. Enfant scolarisé à Cannes et dont l'un des deux parents y travaille. Sous réserve de fournir les documents demandés lors de l'inscription.*

(2) *Enfant dont l'un des deux parents réside dans le département. Sous réserve de fournir les documents demandés lors de l'inscription*



Conditions Générales de Réservations en ligne pour les stages de voile

Cannes Jeunesse est une association à but non lucratif. Pour bénéficier de nos prestations, tout demandeur doit au préalable adhérer volontairement à l'association (10 € par personne ou 22 € pour la famille).

Cannes Jeunesse est agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports (R-06-244) et affiliée à la Fédération Française de Voile (12 06 021). Son siège social est situé : Base nautique du Mourre Rouge - 06400 CANNES

La réservation d'un stage implique l'acceptation des conditions générales de réservation tel qu'annoncées ci-après.

Article 1 : Prix

Les prix des stages sont indiqués dans les brochures disponibles sur le site internet. **Pour les stages de voile au tarif cannois*, aucune réservation en ligne n'est possible, il faut vous rapprocher du secrétariat du Mourre Rouge.**

Article 2 : Réservation de stage

Un acompte de 60 € par stage vous est demandé lors de l'inscription en ligne. La fiche d'inscription et le solde doivent nous parvenir au plus tard 10 jours avant le début du stage.

Article 3 : Annulations, modifications, remboursements

En cas d'annulation ou de report de dates de votre part, quel qu'en soit le motif, nous conservons, à moins de 10 jours du début du stage : 50 % du prix total. Aucun remboursement ne sera effectué après le début du stage. En cas d'annulation d'une navigation pour cause de météo défavorable mettant en jeu la sécurité, aucun remboursement ne pourra être exigé. L'organisation des stages peut être modifiée pour des raisons techniques.

Article 4 : Assurance

Cannes Jeunesse, dans le cadre de ses activités a souscrit auprès de la MAIF un contrat en responsabilité civile pour garantir ses adhérents. Cette garantie indemnise les dommages corporels dans les limites et les plafonds des conditions générales du contrat.

Article 5 : Juridiction compétente

Tous les litiges relatifs à l'exécution des présentes clauses de contrat sont de la compétence des tribunaux du ressort du lieu de situation de Cannes Jeunesse.

- *Cannois : toute personne physique jusqu'à 25 ans résidant à Cannes ou dont l'un des deux parents (ou tuteur légal) réside à Cannes. Enfant scolarisé à Cannes et dont l'un des deux parents y travaille. Sous réserve de fournir les documents demandés lors de l'inscription.*



Conditions Générales de Réservations Point Location FFV

Conditions Générales de vente des POINTS LOCATIONS

Cannes Jeunesse est une association à but non lucratif agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports (R-06-244) et affiliée à la Fédération Française de Voile (12 06 021). Son siège social est situé : Base nautique du Mourre Rouge – 06400 CANNES

La réservation d'une prestation au Point Location de Cannes Jeunesse implique l'acceptation des conditions générales de vente telles qu'annoncées ci-après.

Article 1 : Prix

Les prix des prestations proposées sont indiqués TTC dans les brochures « Point Location » de Cannes Jeunesse disponibles sur notre site internet, sur place ainsi que sur les plateformes de réservation. Le prix payé lors d'une réservation est le prix global de la prestation, aucun supplément ne vous sera demandé.

Article 2 : Réservation

Il est fortement conseillé de réserver les prestations souhaitées en avance notamment les cours particuliers. Les réservations peuvent être effectuées :

- Soit par téléphone ou sur place aux Points Locations sans versement.
- Soit par internet via les plateformes SHERPA et OPEN-SYSTEM. Un paiement correspondant à la prestation choisie vous sera demandé.

Article 3 : Contrat de location

Avant chaque prestation, un contrat de location devra être complété par vos soins. Tous les enfants doivent être accompagnés d'une personne majeure qui devra compléter une autorisation parentale. Toute personne mineure non accompagnée devra être munie d'une autorisation parentale datée et signée qui viendra compléter le contrat de location.

En signant ce contrat, le locataire reconnaît :

- Avoir reçu le matériel en parfait état de marche
- Avoir été informé de la zone de navigation autorisée (plan d'eau affiché)
- Posséder les connaissances et l'expérience nécessaires à la navigation qu'il projette de réaliser en fonction des conditions météo
- Être responsable juridiquement du matériel loué, dès la prise en charge et jusqu'à la restitution du matériel
- Que son état de santé ne présente pas de contre-indication à la pratique du support choisi

La signature du contrat vous engage :

- À utiliser le matériel dans les conditions normales au regard des règles de navigation, du règlement des abordages en mer et des spécificités du matériel loué.
- À verser en cas : de sinistre et selon votre responsabilité (règlement des abordages en mer), perte ou casse du matériel, le montant des frais de réparation ou de remplacement du matériel
- À régler en cas de dépassement horaire le temps supplémentaire écoulé au prorata des tarifs en vigueur, ainsi que les frais d'intervention en cas de non-respect de la zone de navigation.

Article 4 : Bon cadeau

Des 'Bons Cadeaux' peuvent être édités au Point Location du Mourre Rouge après règlement de la prestation sélectionnée. Chaque bon prendra effet à la date de règlement de celui-ci, et sera valable jusqu'à la fin de la saison en cours (fin septembre).

Article 5 : Forfaits

Les forfaits « J'apprends la voile » proposés aux Point Location comprennent 5h de cours particuliers à programmer selon nos disponibilités. Chaque forfait est nominatif, il ne peut être cédé à un tiers et il est valable à partir de la date d'achat jusqu'à la fin de la saison en cours (fin septembre).

Article 6 : Chéquier pass voile

L'édition des chèquiers pass voile actuellement vendue dans nos points location sont non périssables et utilisables dans tous les Points Locations affiliés à la FFV de la région PACA.

Les chèques Pass Voile ne sont pas nominatifs, ils peuvent être utilisés comme moyen de paiement pour toutes nos prestations excepté le forfait « j'apprends la voile ». NOTEZ que nous ne rendons pas la monnaie.

Article 7 : Bons plans

Happy hour

Pour toute location d'une durée minimum d'une heure débutant avant 12h30, vous bénéficiez d'une prolongation de 30 minutes offerte. Cette offre est valable une fois par jour et par bénéficiaire.

Licenciés FFV

Sur présentation de votre licence FFV datée de l'année en cours, vous bénéficiez de 10% de remise sur la location et les cours particuliers.

-10% offerts

Si votre enfant ou vous-même avez souscrit à une activité voile type « abonnement » ou « stage » dans l'année en cours, vous bénéficiez d'une remise de 10% sur la location et les cours particuliers.

Article 8 : Annulations, modifications, remboursements

Annulation/modification de votre part

- Les bons cadeaux, les chèquiers pass voile et les forfaits « j'apprends la voile » ne sont pas remboursables.
- Tout report ou annulation d'une réservation qui n'a pas été réglée est admise, nous vous demandons de nous prévenir le plus en amont possible.
- Toute annulation de votre part d'une réservation effectuée via SHERPA, quel qu'en soit le motif, sera remboursée, déduction faite de 2% de frais de gestion. Tout report d'une réservation est admis. Dans ce cas, veuillez nous contacter afin de décider d'un nouveau créneau pour effectuer la prestation.
- Toute annulation de votre part d'une réservation effectuée via OPEN SYSTEM, quel qu'en soit le motif, ne pourra pas être remboursée. Tout report d'une réservation est admis. Dans ce cas, veuillez nous contacter afin de décider d'un nouveau créneau pour effectuer la prestation.

Annulation/modification de notre part

Le chef de base du Point Location est seul juge du danger des conditions météorologiques et se réserve le droit d'annuler ou modifier votre prestation. Dans ce cas, les prestations déjà réglées seront soit reportées, soit remboursées. Toute prestation entamée ne pourra être remboursée ni reportée.

Dans le cas de l'annulation d'une réservation effectuée via OPEN SYSTEM, le remboursement de la prestation sera automatique, il vous parviendra par chèque, à l'adresse que vous aurez indiquée, dans un délai de 4 à 5 semaines. Vous devez vous assurer d'avoir communiqué à Cannes Jeunesse toutes vos coordonnées. Le report d'une réservation peut également vous être proposé.

Article 9 : Sécurité

Vous vous engagez à respecter les conditions liées à l'activité réservée notamment concernant l'âge minimum ou le niveau demandé. Cannes Jeunesse vous conseille de contacter le point location ou la base nautique du Mourre Rouge avant votre arrivée pour connaître la faisabilité de la prestation réservée.

Article 10 : Assurance

Cannes Jeunesse, dans le cadre de ses activités a souscrit auprès de la MAIF un contrat en responsabilité civile. Cette garantie indemnise les dommages corporels dans les limites et les plafonds des conditions générales du contrat.

Article 11 : Juridiction compétente

Tous les litiges relatifs à l'exécution des présentes clauses de contrat sont de la compétence des tribunaux du ressort du lieu de situation de Cannes Jeunesse.



Conditions Générales de Réservations en ligne pour les individuels/familles séjournant au CIS Iles de Lérins

Cannes Jeunesse est une association à but non lucratif, nos tarifs sont établis au plus juste. Soutenez nous en faisant de même pour l'estimation de vos effectifs dès la réservation initiale.

Les présentes conditions régissent les rapports entre Cannes Jeunesse et les bénéficiaires des prestations qu'elle propose.

Cannes Jeunesse est agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports (R-06-244). Son siège social est situé : Base nautique du Mourre Rouge – 06400 CANNES

La réservation d'un séjour implique l'acceptation des conditions générales de réservation telles qu'annoncées ci-après.

Article 1 : Prix

Les prix indiqués au moment de la réservation sont valables du 1er janvier au 31 décembre de l'année en cours. Ceux-ci peuvent être revus à la hausse l'année suivante. Dans ce cas, un nouveau devis mis à jour est envoyé.

Article 2 : Réservation du séjour

L'accueil des individuels/familles dans notre centre s'effectue uniquement le week-end hors vacances scolaires.

Pour ajouter des options supplémentaires à votre réservation en ligne, veuillez prendre contact avec notre service de réservation.

Article 3 : Adhésion

Pour bénéficier des prestations du centre, tout demandeur doit au préalable adhérer volontairement à l'association. Une adhésion au nom de la personne qui réserve vous sera facturée. L'adhésion varie suivant votre âge : 10 € pour les moins de 25 ans - 20€ à partir de 25 ans – Tarif groupe (à partir de 8 personnes) 25 €.

Article 4 : Transport

Attention, le centre est situé sur une île et celle-ci est desservie par deux compagnies maritimes, en général le dernier bateau au départ de Cannes est à 16h30. Pour rajouter les titres de transport à votre réservation, veuillez prendre contact avec notre service de réservation.

Article 5 : Devis/Facturation

5.1 Individuels (1 à 7 personnes)

Un devis vous sera communiqué.

Nous demandons de payer la totalité du séjour à la réservation.

5.2 Individuels (Groupe familial de 8 personnes et +)

Un devis vous sera communiqué. 30% du montant total sera à régler à la date d'échéance d'option indiquée sur le devis. Un deuxième versement d'arrhes de 50 % du montant total du séjour doit être versé 30 jours avant l'arrivée. Et le dernier versement, soit 20%, dès réception de la facture. .

Les factures sont établies et doivent être réglées en euros. Le centre ne prend pas à sa charge les frais de change.

Article 6 : Annulation du séjour

6.1 Individuels (1 à 7 personnes)

Les annulations doivent nous parvenir 5 jours avant votre date d'arrivée par courrier ou par mail, dans le cas contraire, nous garderons le montant total de la prestation réservée.

6.2 : Individuels (Groupe familial de 8 personnes et +)

Entre 60 jours et l'arrivée prévue, nous conserverons la totalité des arrhes, soit 80 % du montant total du séjour.

6.2- a : En cas de réduction d'effectif

Entre 60 jours et l'arrivée prévue, il sera appliqué une retenue de 80 % du montant total du séjour multiplié par le nombre de participants manquants.

Article 7 : Cas de Force majeure

En cas de force majeure (incendie, dégât des eaux...), Cannes Jeunesse préviendra l'adhérent par lettre recommandée de l'annulation du séjour et remboursera le montant total de la prestation réservée.

Article 8 : Assurance

Cannes Jeunesse, dans le cadre de ses activités d'hébergement a souscrit auprès de la MAIF un contrat en responsabilité civile pour garantir ses adhérents. Cette garantie indemnise les dommages corporels dans les limites et les plafonds des conditions générales du contrat. Les adhérents doivent souscrire une assurance responsabilité civile à titre personnel.

Article 9 : Juridiction compétente

Tous les litiges relatifs à l'exécution des présentes clauses de contrat sont de la compétence des tribunaux du ressort du lieu de situation de Cannes Jeunesse.



CIS Iles de Lérins
De Cannes jeunesse

CIS ILES DE LÉRINS RÈGLEMENT INTÉRIEUR

COORDONNEES

Tél. 04 92 18 88 88 – Télécopie 04 92 18 88 89

Tél. 04 97 06 27 20 – Télécopie 04 97 06 27 29

cis@cannes-jeunesse.fr

PRESTATIONS

- Les hébergements sont mis à disposition à partir de 16h. Mise à disposition d'une salle pour les bagages.
- Pour les séjours nécessitant des salles d'activités, celles-ci seront mises à la disposition du groupe aux jours et horaires prévus dans le devis.
- Les draps et couvertures sont fournis et inclus dans le prix. Il vous appartiendra de faire vous-même vos lits. Les draps sont à récupérer en lingerie à votre arrivée. Vous devrez les ramener au même endroit avant votre départ. Merci de prévoir tout le nécessaire de toilettes.
- Une participation au service des repas est demandée à tous (mise en place, service des plats et dessertes)
- Des boissons peuvent être servies avec supplément

DURANT LE SEJOUR

Il est interdit pour des raisons de sécurité :

- D'apporter de l'alcool
- D'amener des animaux au centre
- De fumer sur l'île, ainsi qu'à l'intérieur des locaux du fort
- De faire du feu au fort et sur l'île
- Afin de faciliter la cohabitation des résidents, nous vous demandons de baisser le volume sonore à partir de 22 h 00.



EU Ecolabel : FR/061/077

Le CIS Iles de Lérins détient l'Ecolabel Européen depuis 2013 et nous invitons nos résidents et clients à adopter une attitude écoresponsable. A cet effet, nous vous demandons de lire avec attention notre « Carnet Ecolabel » et de communiquer largement auprès de vos publics sur l'importance d'adopter une attitude écoresponsable : consommation d'énergie, pratique du tri ou encore signalement de fuite.

En acceptant nos conditions générales de vente et le règlement intérieur, vous vous engagez à suivre ces recommandations.

AVANT LE DEPART (libération des dortoirs au plus tard à 10h00) nous vous demandons

- De ramener le matériel et les clés au bureau
- De signaler les éventuelles dégradations
- De signer un formulaire de réservation

INFORMATION

Horaires des repas :

- Petit déjeuner : 8 h 15 à 9 h (9h15 le week-end)
- Déjeuner : 12 h 30
- Dîner : 19 h 30

L'accès à la salle d'informatique et à une connexion internet est possible.

Adresse pour l'envoi de courriels aux résidents : sejour@cannes-jeunesse.fr

ACTIVITES :

Nautisme : Pour que les objectifs pédagogiques que nous développons puissent être en accord avec les statuts de notre association, la pratique d'activités voile sur le site n'est possible qu'en liaison avec notre association.

O.N.F. : pour toute activité ou sortie en groupe en forêt, une autorisation de l'O.N.F. est requise. Pour cela, vous devez contacter le garde forestier de l'île au 04 93 43 49 24.

Droit à l'image :

Durant leur séjour au Fort, les jeunes mineurs qui sont confiés au responsable signataire de cette demande de réservation, sont susceptibles d'être photographiés par notre association. Ces photos peuvent être publiées pour illustrer des reportages sur Cannes Jeunesse sur quelque support que ce soit, papier, vidéo, télématique ou autre pour une durée de cinq ans mais en aucun cas à des fins commerciales.

Malgré cela, si des parents s'opposaient à ces prises de vue, le soussigné le fera savoir dès l'arrivée du groupe au Fort.